



LE CODE DE VIE

DE L'ÉCOLE SAINT-PIERRE-CLAVER

DES RÈGLES À L'IMAGE DE NOS VALEURS

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, au service de garde, aux récréations, lors des déplacements, etc.) et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

Les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.



VALEUR
Persévérance

RÈGLES

Tous les jours...

Je m'engage de façon soutenue dans mes apprentissages et je fais **de mon mieux**.



RÉUSSITE ÉDUCATIVE

COMPOTEMENTS ATTENDUS

J'arrive à l'école à l'heure.

J'utilise mes outils et mes stratégies.

Je demande de l'aide au besoin.

Je reconnais mes défis, je prends des risques, j'accepte de faire des erreurs et j'apprends de celles-ci.

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi...

J'apprends à vivre en groupe.

Je préviens les accidents et les conflits.

Je développe et je conserve des liens de confiance avec les adultes et mes pairs.



RÈGLES

Tous les jours...

Je m'engage par mon attitude et mon langage à **respecter** les autres.

VALEUR
Bienveillance

VIVRE ENSEMBLE

COMPOTEMENTS ATTENDUS

Je fais preuve de politesse et de courtoisie envers les autres.

Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.

Je suis à l'écoute de l'autre en respectant ses sentiments, ses besoins et ses opinions.

Je prends soin des autres en respectant la différence.

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi...

J'apprends à bien exprimer mes émotions et mes opinions.

Je développe et je conserve de bonnes relations avec les autres.

Je contribue à un climat de vie agréable et sécurisant.

VALEURS
Responsabilité
et sécurité

RÈGLES

Tous les jours...

Je m'engage à adopter un **comportement sécuritaire et responsable** envers moi et les autres.



ENCADREMENT

COMPOTEMENTS ATTENDUS

J'assume mes choix et leurs conséquences.

Je respecte les zones et les règles des jeux de la cour de récréation.

Je me déplace calmement et de façon sécuritaire.

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi...

J'apprends à vivre en groupe.

Je préviens les accidents et les conflits.

Je développe et je conserve des liens de confiance avec les adultes et mes pairs.

VALEUR
Épanouissement
personnel

RÈGLES

Tous les jours...

Je m'engage à faire des choix favorisant le développement de ma santé et de **mon estime personnelle**.



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

COMPOTEMENTS ATTENDUS

J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi.

J'identifie mes sources de stress et mes inconforts, j'en parle, je trouve et j'utilise des stratégies pour me sentir bien.

Je porte des vêtements appropriés aux saisons et qui me permettent de réaliser toutes mes activités.

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi...

J'apprends à me connaître.

Je contribue à mon propre sentiment de bien-être.



RÈGLES

Tous les jours...

Je garde mon école **belle et propre**.

VALEUR
Préservation

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

COMPOTEMENTS ATTENDUS

Je prends soin de mes effets personnels.

Je garde en bon état ce qui m'entoure :
le matériel, les lieux et le mobilier,
les potagers, les plantes, etc.

J'adopte des comportements
écoresponsables : réduction,
recyclage, compostage, réutilisation
et récupération.

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi...

Je fais en sorte que mes gestes aient un
impact positif sur mon environnement.

INTERDICTION CELLULAIRE, ÉCOUTEURS ET APPAREIL MOBILE

«L'utilisation des téléphones, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.»



Au sein de la communauté de l'école Saint-Pierre-Claver, la violence et l'intimidation c'est **TOLÉRANCE ZÉRO**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation. La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.10, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)



VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

BANQUE D'INTERVENTIONS, DE MESURES D'AIDE ET DE CONSÉQUENCES

L'application des interventions, des mesures d'aide et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Interventions et mesures d'aide

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Rappel de la règle
- Rappel du comportement attendu
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Modélisation du comportement attendu
- Renforcement du comportement attendu
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Rencontre avec un·e adulte de l'école (enseignant, technicien en éducation spécialisée, éducateur du service de garde, etc.)
- Communication régulière avec le parent et demande de collaboration
- Rencontre entre l'élève, son parent et un·e adulte de l'école
- Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)
- Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation
- Présentation d'un travail personnel de recherche en lien avec le comportement attendu
- Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répît-Conseil, etc.)
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Contrat d'engagement de bon comportement
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire
- Etc.

Conséquences

- Excuses verbales ou écrites
- Reprise du temps perdu
- Retrait de privilèges
- Réflexion par écrit ou illustration de la situation
- Travaux communautaires
- Déplacements limités ou supervisés
- Retrait de classe ou d'un groupe
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Implication du SPVM
- Etc.

Sanctions :

- Suspension interne
- Suspension externe



J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Date : _____